

Pierre DALLOZ
30300 Les Côtes de Sassenage.

Monsieur Hubert DUBEDOUT
Maire de Grenoble.

Votre lettre ASPA/GD
n° 007962
du 13 décembre 1979.

Les Côtes de Sassenage, le 20 février 1980.

Certes, Monsieur le Maire, les services auxquels vous avez communiqué ma lettre au sujet de l'ensemble olympique de Saint-Nizier ne risquaient pas de trouver mon nom dans une pièce contractuelle, pour la bonne raison que mon intervention se fit dans les conditions que je vais exposer et qui illustrent certaines pratiques paradoxales de notre singulier pays. Mais cela ne veut pas dire que je n'aie pas été l'architecte en chef de cet ensemble, celui sans la volonté de qui les choses auraient été bien différentes, comme l'ont reconnu, sans crainte de se tromper, plusieurs émissions de télévision, une bonne trentaine d'articles de journaux, les publications officielles du Commissariat des Jeux ; comme l'a mentionné pendant plus de dix ans, comme le mentionne peut-être encore un panneau de chantier dressé dans la localité même de Saint-Nizier. Ce ne fut pas la seule fois dans ma vie que j'affirmai la force du fait, me souciant peu des usages en cours et des pièces écrites.

Le site de Saint-Nizier a été choisi pour d'excellentes raisons "théâtrales" par mon ami Pierre Randet, alors commissaire général des Jeux, et par M. Maurice Herzog, alors ministre de la Jeunesse et des Sports. Ils admirèrent le cirque de sapins, les escarpements des Trois Pucelles, et, dans le fond de la vallée, la ville de Grenoble, que les concurrents de saut à skis donneraient l'impression de survoler.

Or, M. Pierre Randet, sachant que l'épreuve de saut serait l'apothéose des Jeux ; que d'autre part l'O.T.H., dont la société que je dirigeais était une filiale, avait reçu par contrat mission de présenter les études des installations d'Autrans, de Saint-Nizier et de l'Alpe d'Huez, fit savoir à M. Netter, vice-président directeur de l'O.T.H., que, pour Saint-Nizier, "rien ne devrait être élaboré et présenté sans mon accord". Telle fut l'origine, toute verbale, de ma mission.

Quand je commençai à intervenir, les ingénieurs de l'O.T.H. avaient déjà crayonné. Leurs esquisses "architecturales" ne méritaient que le panier, où en effet elles allèrent. A chacun son métier. Il faut atteindre un niveau élevé pour que l'architecture soit placée à son rang et respectée.

Je n'étais pas inscrit à l'Ordre des architectes à l'époque où je m'engageai à fond comme architecte en chef de l'ensemble olympique de Saint-Nizier, avec mes collaborateurs Francis de Vallée et G. O'Callaghan. J'étais même en bagarre avec cette estimable institution qui ne savait quoi inventer pour retarder mon admission, afin de me punir d'avoir autrefois sabré, dans l'intérêt de la reconstruction de quelques villes françaises, un certain nombre de non-valeurs de l'architecture officielle ; allant jusqu'à commettre, en le sachant fort bien, des illégalités, ce qui me permit de l'affaire condamner, et pour la seconde fois, par le Conseil d'Etat.

Ce n'est pas au député socialiste que vous êtes que j'apprendrai le caractère aussi anachronique que nocif de l'Ordre des architectes, institution héritée de Vichy, dont grande était à l'admiration pour l'Italie corporative de Mussolini, et qui inscrit à son passif :

- 1/ Une crise de l'enseignement de l'architecture qui dure depuis trente ans.
- 2/ Le presque total abandon de l'Ecole des Beaux Arts, la maison mère, comme lieu de formation des architectes.
- 3/ La capture de l'urbanisme par les ingénieurs des Ponts & Chaussées.
- 4/ L'imposition par les Finances d'un caractère ayant pour nom "l'ingénierie".
- 5/ Enfin, et fait nouveau, l'effacement presque total des architectes français dans la compétition internationale.

Mais je reviens à Saint-Nizier en m'excusant d'avoir anticipé sur la matière d'un prochain livre.

Premier acte - Les honoraires promis à l'O.T.H. étaient, si ma mémoire ne me trompe pas, de 24 millions anciens. Perplexité : "Que va-t-on donner à Dalloz pour ses "conseils" ? Si nous abandonnons 2 millions à sa société, il sera content".

Pendant ce temps, nos avant-projets de constructions et de terrassements commençaient à s'accumuler dans le bureau de M. Courant, directeur technique des Jeux, qui y prenait goût.

(Nous avons déposé entre les mains de M. Courant une quarantaine d'avant-projets. Presque tous les programmes changèrent plusieurs fois, les sportifs ne sachant pas toujours très bien ce qu'ils voulaient. La tribune d'honneur, en particulier, ne cessa pas de faire l'accordéon).

Deuxième acte - Je dis un jour à M. Courant : "Nous ne pouvons pas tenir financièrement un pareil train. Il faut m'aider". M. Courant voulut bien passer à ma société un contrat direct "pour la supervision architecturale du chantier". Honoraires : 3 millions anciens. $2 + 3 = 5$.

Troisième acte - Les avant-projets continuant à se succéder, j'allai voir M. Netter. "Je vous prépare une belle carte de visite : 2.000 journalistes français et étrangers, toutes les radios et télévisions du monde. Il faut que vous m'aidiez à mener les études à leur terme, et d'une manière qui fasse honneur à notre pays".

Réponse de M. Netter : "Je vous permets un déficit de 5 millions anciens. Tachez de vous tenir à l'intérieur de cette somme". $2 + 3 + 5 = 10$ millions anciens.

Quatrième acte - Les frais d'étude continuant à courir, je dis à mes deux collaborateurs : "Il faut terminer nos études sans consentir de concessions. Nous donnerons aux étrangers, par notre architecture, une image de la France. Nous prouvons à d'autres que l'architecture, pour certains architectes, est bien autre chose qu'une question d'argent. Si vous me faites confiance, vous travaillerez gratuitement avec moi, les samedis, les dimanches et les jours de fêtes".

Mes collaborateurs me donnèrent pour 2 millions anciens environ d'heures de travail. $2 + 3 + 5 + 2 = 12$ millions.

Pour les avant-projets de 750 millions de travaux (constructions et terrassements) ces 12 millions correspondent à un taux de 1,6 %. Les 5 millions que nous avons effectivement reçus du Commissariat des Jeux, soit directement, soit par le canal de l'O.T.H., ne représentent qu'un taux de 0,66 %.

Je passe sur un certain nombre de déplacements que nous avons faits de Paris à Grenoble pour nous rendre sur le chantier et dont nous avons dû supporter les frais.

Conclusion - Tous les journaux français ont fait "cocorico". "Le plus beau tremplin du monde, etc.." Cela était peut-être vrai. Nous avons fait une "première", aucun architecte c te avant nous n'ayant, je crois, traité le programme.

M. Klopfer, dont vous me parlez, architecte allemand, conseiller technique de la F.I.S., s'est borné à fournir une adaptation en site d'un schéma que publie le Neufert (répertoire des mesures de tous objets et éléments de construction). Il semble d'ailleurs s'être ~~toumpé~~ dans son adaptation, car il nous fit construire un tremplin de 100 mètres, alors que 90 mètres seulement étaient demandés. Cela nous obligea, au dernier moment, à ajouter deux entrées basses, ce qui ne put que compromettre un équilibre architectural que nous avons soigneusement pondéré.

Voilà, Monsieur le Maire, une lettre un peu longue, que je vous demande d'excuser, pour vous instruire des conditions de notre intervention. Si j'ai réussi à vous convaincre de la réalité de cette intervention, et de son désintéressement, je ferai confiance à vos instructions personnelles pour qu'aucune modification ne soit apportée sans notre accord à l'aspect architectural d'une oeuvre à laquelle nous avons attaché nos noms. Nos conseils seraient donnés, je vous l'ai déjà dit, à titre bénévole .

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes bien dévoués sentiments.

Pierre Dalloz.

P.S. : Après moi, je ne saurais trop vous conseiller de vous adresser à M. Francis de Vallée, architecte c te, 66 avenue de New York, 75016 Paris (tél. 870.95.11).

VILLE DE GRENOBLE
ISÈRE



LE MAIRE

ASPA/HR - n° 001824

GRENOBLE, LE

13 MARS 1980

Monsieur Pierre DALLOZ

38360 LES COTES DE SASSENAGE

Monsieur,

J'ai pris connaissance avec beaucoup d'intérêt de votre longue lettre du 20 février 1980 qui retrace les péripéties qui ont jalonné l'étude du projet du Grand Tremplin de saut de Saint Nizier du Moucherotte.

Je transmets cette correspondance à Monsieur le Président Intercommunal du Grand Tremplin de Saint Nizier, Maître d'ouvrage de l'équipement.

Je ne doute pas que Monsieur le Président apportera toute son attention à vos remarques et notamment aux arguments de la conclusion de votre lettre.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

H. DUBEDOUT.

ie : Monsieur R. ESPAGNAC, Président
du Syndicat Intercommunal du
Grand Tremplin de St Nizier